

STELLA-JONES INC.

**NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010**

Le 22 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE	3
RUBRIQUE 2 - STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	3
2.1 DÉNOMINATION ET CONSTITUTION	3
2.2 RELATIONS INTERSOCIÉTÉS	3
RUBRIQUE 3 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4
3.1 HISTORIQUE TRIENNAL	4
3.2 ACQUISITIONS IMPORTANTES	5
RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	5
4.1 APERÇU GÉNÉRAL	5
4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS ET DES SERVICES	5
4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION	7
4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION	7
4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS	14
4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL	15
4.7 EMPLOYÉS	17
4.8 ENVIRONNEMENT – POLITIQUE ET PROTECTION	18
4.9 FACTEURS DE RISQUE	20
RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS	22
5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS	22
5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS	23
RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	23
6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	23
RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LES TITRES	24
7.1 COURS ET VOLUME	24
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	24
8.1 NOM, ADRESSE, OCCUPATION ET PARTICIPATION AUX TITRES DES ADMINISTRATEURS	25
8.2 INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	28
RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	28
9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES ...	28
RUBRIQUE 10 - OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ D'AUDIT	29
10.1 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS	29
10.2 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	29
10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE	30
10.4 HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES	30
RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS	31
RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS	31
12.1 CONTRATS IMPORTANTS	31
RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS	31
13.1 NOMS DES EXPERTS	31
RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	32
ANNEXE « 1 » MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	33

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE

La présente notice annuelle (« notice annuelle ») est datée du 22 mars 2011. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont énoncés en date du 31 décembre 2010.

RUBRIQUE 2 - STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 DÉNOMINATION ET CONSTITUTION

Stella-Jones Inc. (« SJI ») a été constituée sous la dénomination 2865165 Canada Inc. le 26 octobre 1992 selon le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle a changé sa dénomination sociale pour Stella-Jones Inc. le 19 février 1993. Les statuts de SJI ont été modifiés le 31 mars 1994 afin d’y supprimer les restrictions sur son statut de société fermée. Les statuts ont été de nouveau modifiés le 13 juin 1994 afin de fractionner la totalité des 100 001 actions ordinaires émises et en circulation en 6 200 000 actions ordinaires redésignées « actions ordinaires », de créer des actions privilégiées émissibles en séries, d’annuler toutes les actions privilégiées autorisées mais non émises et de créer les actions privilégiées de série 1. Le 27 mai 1996, les statuts de SJI ont été à nouveau modifiés dans le but d’ajouter une disposition selon laquelle les administrateurs peuvent nommer un nombre limité d’administrateurs additionnels dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le siège social de SJI est situé au 3100, boul. de la Côte-Vertu, bureau 300, Montréal (Québec) H4R 2J8.

2.2 RELATIONS INTERSOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2010, Stella-Jones Corporation (« SJ Corporation »)¹, Stella-Jones Canada Inc., Guelph Utility Pole Company Ltd. (« Guelph »), I.P.B. - W.P.I. International Inc. (« I.P.B. »), Stella-Jones U.S. Holding Corporation (« Holding Corporation »), Stella-Jones U.S. Finance Corporation (« Finance Corporation »), 4552822 Canada Inc. (« Canco ») et Canadalux S.à.r.l. (« Canadalux ») étaient les filiales importantes de la Société.

Nom de la filiale	Pourcentage d’actions comportant droit de vote appartenant à la Société	Territoire de constitution
SJ Corporation	100 %	Delaware
Stella-Jones Canada Inc.	100 %	Canada
Guelph	100 %	Ontario
I.P.B.	100 %	Canada
Holding Corporation	100 %	Delaware
Finance Corporation	100 %	Delaware
Canco	100 %	Canada
Canadalux	100 %	Luxembourg

¹ Tangent Rail Corporation, société du Delaware, et SJ Corporation ont fusionné après la fermeture des affaires le 31 décembre 2010. La société issue de la fusion était Tangent Rail Corporation, qui simultanément à la fusion, a modifié sa dénomination pour Stella-Jones Corporation.

RUBRIQUE 3 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

À moins que le contexte n'indique un sens différent, « SJI » et « la Société » s'entendent de Stella-Jones Inc. et de ses filiales.

3.1 HISTORIQUE TRIENNAL

Stella-Jones Inc. (TSX: SJ) œuvre en Amérique du Nord dans la production et la commercialisation de produits industriels en bois traité sous pression et elle se spécialise dans la fabrication de traverses de chemins de fer traitées sous pression et de poteaux en bois pour servir les entreprises de services publics dans le domaine de l'électricité et des télécommunications. La Société fabrique le produit de préservation du bois, la créosote, et autres produits à base de goudron de houille et offre également à l'industrie ferroviaire des services de collecte et de disposition de traverses usagées. Des services d'aiguillage, d'entretien de locomotives et de wagons de chemin de fer sont également offerts, ainsi que du combustible à chaudière dérivé de traverses. La Société offre également des produits de bois d'oeuvre à usage résidentiel et des services personnalisés aux détaillants et aux grossistes en vue d'applications extérieures. Ses autres principaux produits comprennent des pilotis pour constructions maritimes, des pieux pour les fondations, du bois de construction, des glissières de sécurité pour les autoroutes et du bois traité pour des ponts.

Le 1^{er} avril 2008, la Société a conclu l'acquisition de The Burke-Parsons-Bowlby Corporation (« BPB Corporation ») au moyen de la fusion entre une filiale américaine en propriété exclusive de la Société, et BPB Corporation. BPB Corporation était producteur de produits de bois traité sous pression principalement destinés à l'industrie ferroviaire. Cette acquisition comprenait cinq usines de traitement situées à DuBois en Pennsylvanie, Goshen en Virginie, Spencer en Virginie-Occidentale, ainsi qu'à Stanton et Fulton au Kentucky. Par la suite, en septembre 2009, la Société a cessé les activités de traitement à l'usine de Stanton afin de réduire ses coûts d'exploitation et d'optimiser l'utilisation de sa capacité. Le 16 décembre 2009, BPB Corporation a été fusionnée avec SJ Corporation, la société remplaçante étant SJ Corporation.

La contrepartie totale de l'acquisition s'élevait à environ 44,0 millions de dollars (43,0 millions de dollars US) incluant des coûts d'acquisition estimatifs d'environ 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars US) et des liquidités disponibles de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars US). Ce montant comprenait 33,7 millions de dollars (33,0 millions de dollars US) versés aux actionnaires de BPB Corporation au moyen de la conversion de chaque action ordinaire en circulation de BPB Corporation en un droit de recevoir 47,78 \$ US en espèces par action, 3,5 millions de dollars (3,4 millions de dollars US), ce qui représente un paiement supplémentaire correspondant au bénéfice net audité de BPB Corporation pour son exercice terminé le 31 mars 2008, duquel sont soustraits toute distribution versée aux actionnaires au cours de cette période et des ajustements après clôture, ainsi qu'un montant supplémentaire actualisé de 5,8 millions de dollars (5,7 millions de dollars US) payable sous forme de versements trimestriels égaux échelonnés sur une période de six ans aux termes d'ententes de non-concurrence conclues avec certains anciens dirigeants de BPB Corporation. Comme il s'agissait d'une acquisition significative, la Société a déposé un formulaire selon l'annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) à l'égard de cette transaction.

Le 1^{er} avril 2010, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive, Holding Corporation, a acquis Tangent Rail Corporation (« Tangent »). Les détails de la transaction sont regroupés sous la rubrique 3.2 intitulée « Acquisitions importantes ».

3.2 ACQUISITIONS IMPORTANTES

Le 1^{er} avril 2010, SJI a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de Tangent, fournisseur de services de chaîne d'approvisionnement en traverses de bois destinées à l'industrie ferroviaire.

Tangent fournit des produits de bois traité à l'industrie ferroviaire, principalement des traverses de chemin de fer, par l'intermédiaire d'installations situées à Warrior (Alabama), Winslow (Indiana), Alexandria (Louisiane) et McAlisterville (Pennsylvanie). Le produit de préservation du bois, la créosote, est fabriqué dans sa distillerie de Memphis (Tennessee). Les solutions de cycle de vie, qui consiste en la collecte et la disposition des traverses usagées, sont prises en charge par les installations situées en Alabama, au Minnesota et en Caroline du Nord.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Tangent a dégagé un chiffre d'affaires d'environ 178,0 M\$ US et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») d'environ 28,0 M\$ US. Le prix d'achat a totalisé environ 165,0 M\$ US, sous réserve de rajustements après la clôture.

Le financement de l'opération a été garanti par un placement privé de reçus de souscription de 80 050 000 \$, lequel a été conclu avec succès le 15 mars 2010, par l'émission d'une débenture non garantie de 25 M\$ US au Fonds de solidarité FTQ, par l'augmentation de la facilité d'emprunt à l'exploitation existante et par l'ajout d'une facilité à terme de 40 M\$ US, laquelle a été conclue avec succès le 24 mars 2010. Les reçus de souscription ont été échangés à la fermeture des affaires le 1^{er} avril 2010 contre des actions ordinaires du capital-actions de la Société à raison d'une action ordinaire par reçu de souscription. Étant donné qu'il s'agissait d'une acquisition importante, la Société a déposé l'Annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) relativement à cette acquisition.

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

4.1 APERÇU GÉNÉRAL

La Société exerce ses activités dans un secteur d'opérations, soit la production et la vente de bois traité sous pression pour quelques groupes de produits différents (tel que décrit ci-dessous). Ses installations de traitement du bois sont situées dans les provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que dans les états américains du Wisconsin, de Washington, de Pennsylvanie, de Virginie, de Virginie-Occidentale, du Kentucky, de l'Indiana, de l'Alabama et de la Louisiane. La Société exploite des centres de distribution à Terre-Neuve et en Ontario, elle offre des services de recyclage des traverses aux installations en Alabama, au Minnesota et en Caroline du Nord et elle distille le goudron de houille et distribue les produits tirés de ce procédé à sa distillerie de Memphis, au Tennessee.

4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS ET DES SERVICES

Traverses de chemin de fer

Puisque les produits pour chemin de fer doivent posséder un degré de résistance élevé à l'usure et à la décomposition, un traitement à base d'huile est nécessaire pour procurer le maximum de protection. Sur le marché canadien, les grandes sociétés ferroviaires (catégorie 1) fournissaient auparavant leurs propres bois et préservateurs et n'avaient recours aux entreprises que pour leurs services de traitement. Elles achètent maintenant, pour la plupart, les traverses de chemin de fer traitées comme produits finis. Sur le marché américain, de nombreuses lignes de chemin de fer de catégorie 1 continuent encore de demander uniquement les services de traitement, mais achètent également des traverses traitées comme produits finis.

Par le passé, la demande en traverses de chemin de fer a été suscitée principalement par les programmes de remplacement, puisqu'il y a très peu d'activités de construction de nouvelles voies. Toutefois, les dépenses en entretien des voies ont augmenté depuis 2004 sur les lignes de chemin de fer de catégorie 1, ce qui a entraîné une demande accrue en traverses de chemin de fer. La croissance des activités de trafic portuaire et de trains intermodaux a mené à des problèmes de congestion dans l'ensemble de l'industrie ferroviaire en Amérique du Nord. De ce fait, les dépenses en immobilisations au chapitre des améliorations des voies et des infrastructures devraient demeurer solides au cours des années à venir.

Un volume relativement stable de traverses neuves est nécessaire à des fins d'entretien, puisque, selon l'estimation de la direction, environ 1,5 % à 3 % de toutes les traverses sur les lignes en activité doivent être remplacées chaque année. En plus d'assurer la demande des sociétés ferroviaires de catégorie 1 en traverses de chemin de fer et poutres, la Société vend également à des sociétés exploitant des lignes ferroviaires sur courtes distances et à des entrepreneurs qui installent et réparent les lignes ferroviaires.

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La clientèle des poteaux pour lignes de transmission et de distribution est surtout constituée des sociétés régionales de télécommunications et d'électricité. Bien qu'il existe d'autres solutions, les poteaux en bois traité sont préférés en raison de leur durabilité (normalement de 40 à 50 ans ou plus) et leur coût relativement faible à l'achat, à l'installation et à l'entretien. De plus, les poteaux en bois peuvent être facilement percés et débités et peuvent être entretenus plus facilement par les monteurs de ligne. Les poteaux en acier, en ciment et en composite coûtent plus cher que les poteaux en bois dans la plupart des tailles et pour la plupart des applications. En raison des coûts plus élevés de ce type de poteaux et de caractéristiques comme leur conductivité, leur potentiel de corrosion, leur difficulté d'entretien, leur peu de flexibilité et de maniabilité (perçage, usinage et montage), les poteaux en bois continuent d'être le premier choix des sociétés de services publics. Les câbles enfouis sont utilisés surtout dans les centres urbains où des infrastructures sont déjà en place sous terre, mais sont moins populaires dans les régions rurales en raison de leur coût plus élevé et de leur accès plus difficile.

Produits industriels

Ces produits comprennent le bois de charpente et les poteaux pour glissières de sécurité des routes. Le marché est hautement fragmenté et se caractérise par sa tarification des produits de base et l'absence de normalisation de la qualité. La demande pour ces produits suit habituellement le cycle des travaux de construction et les producteurs se livrent concurrence au niveau de la qualité, du prix, du service et de l'accès au bois brut. Ces produits comprennent aussi les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondations. La demande pour ces produits suit généralement le cycle du secteur de la construction, et les producteurs se livrent concurrence sur les plans de la qualité, du prix, du service et de l'accès au bois brut d'abattage.

Depuis l'acquisition de Tangent en avril 2010, la Société fabrique également la créosote, un produit de préservation du bois, pour utilisation dans ses activités de traitement du bois, ainsi que d'autres produits à base de goudron de houille, comme le brai de toiture et le goudron routier, qui sont vendus à des clients tiers.

Depuis l'acquisition de Tangent, la Société procure également des services de recyclage de traverses aux exploitants de chemin de fer, ce qui comprend la collecte et l'empilage des traverses usagées sur l'emprise des chemins de fer, ainsi que le ramassage et la livraison de ces traverses aux usines de recyclage exploitées par la Société. Les traverses usagées sont examinées au site des voies ferrées pour revente éventuelle comme dormants de paysagement auprès de sociétés d'aménagement paysager. Les traverses qui ne sont pas utilisables comme dormants de paysagement sont transformées en copeaux de bois aux usines de recyclage (biomasse) et sont vendus principalement aux papetières ou aux sociétés d'énergie pour qu'elles puissent les utiliser comme combustible à chaudière dérivé de traverses.

Bois d'œuvre à usage résidentiel

Ce service a trait principalement au traitement du bois d'œuvre à usage résidentiel pour le compte de clients de la Société en vue de son utilisation pour les patios, terrasses, clôtures et autres applications extérieures.

4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION

La préservation est un procédé au moyen duquel le bois est protégé contre la décomposition et les insectes nuisibles grâce à l'imprégnation sous pression contrôlée de préservateurs qui sont résistants aux organismes destructeurs du bois.

La fabrication comporte au moins deux étapes : le séchage et la pénétration du préservateur sous pression hydraulique. Les préservateurs, qui sont tous approuvés par Santé Canada et par la *Environmental Protection Agency* des États-Unis, sont à base d'huile ou d'eau. Les matières premières sont formées du bois et des préservateurs.

Au cours de la première étape du traitement, la teneur excédentaire en eau du bois est réduite avant de passer à l'imprégnation du préservateur. Cela s'accomplit au moyen du séchage à l'air ou au four ou au moyen d'un « conditionnement » dans l'autoclave de traitement lui-même.

Au cours de la deuxième étape, le traitement est réalisé sur des lots de bois semblables par l'espèce, la forme et le degré d'humidité. Ces lots sont introduits dans l'autoclave où un vide ou une atmosphère sous pression est créé avant l'injection du préservateur. À la suite de l'injection du préservateur, la pression hydraulique est maintenue dans l'autoclave jusqu'à ce que le bois ait absorbé le préservateur à un degré prédéterminé. Une fois l'absorption terminée, le préservateur en excédent est retourné dans les réservoirs de stockage et il ne reste que quelques autres opérations à accomplir pour éviter la concentration du préservateur à la surface du bois avant de le retirer de l'autoclave.

4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION

La Société exploite huit installations de traitement du bois au Canada et dix aux États-Unis. Au Canada, ces établissements sont situés à Truro (Nouvelle-Écosse), Delson (Québec), Sorel-Tracy (Québec), Gatineau (Québec), Guelph (Ontario), Carseland (Alberta), New Westminster (Colombie-Britannique) et Prince George (Colombie-Britannique). Aux États-Unis, ils sont situés à Bangor (Wisconsin), Arlington (Washington), DuBois et McAlisterville (Pennsylvanie), Goshen (Virginie), Spencer (Virginie-Occidentale), Fulton (Kentucky), Winslow (Indiana), Warrior (Alabama) et Alexandria (Louisiane).

Le produit de préservation du bois, la créosote, est produit à la distillerie de la Société à Memphis, au Tennessee, et les solutions de cycle de vie qui consistent en la collecte et la disposition des traverses usagées sont prises en charge par les installations situées en Alabama, au Minnesota et en Caroline du Nord.

La Société exploite des installations d'écorçage de poteaux dans chacune de ses installations de traitement situées à Prince George (Colombie-Britannique), à Gatineau (Québec) et à Arlington (Washington), de même qu'à Revelstoke (Colombie-Britannique) et à Juliaetta (Idaho). De nombreuses entreprises d'écorçage de poteaux exploitées par des tiers fournissent des services à la Société tant au Canada qu'aux États-Unis.

La Société exerce également, aux termes d'une convention de coentreprise avec un tiers, des activités d'écorçage de poteaux à Maple Ridge, en Colombie-Britannique, sur les berges du fleuve Fraser. Cette installation a accès à du bois d'œuvre servant à fabriquer des poteaux le long de la côte Ouest de la Colombie-Britannique et dirige une partie des poteaux aux installations de traitement de la Société en vue de leur traitement ultérieur.

Truro (Nouvelle-Écosse)

Cet établissement a été construit en 1924 et il se trouve sur un terrain d'un peu plus de 27 hectares. L'établissement comprend deux autoclaves de traitement à l'huile et deux autoclaves pour préservateur à base d'eau, ce qui lui confère une capacité annuelle cumulée de traitement d'environ 200 000 m³. L'établissement comprend également un four de 160 000 pmp, une ligne pour l'entaillage et la production de bois d'ossature et de bois de construction, du matériel mobile de manutention, un atelier d'entretien, un laboratoire de contrôle de la qualité, un laboratoire de recherche entièrement équipé et des bureaux pour le personnel de production, de vente et d'approvisionnement en bois pour la région.

En 2010, des dépenses en immobilisations aux installations de Truro totalisant environ 370 000 \$ ont été affectées principalement à la mise à niveau de l'équipement, à la réparation de tunnels de fixation, à l'équipement de sécurité et aux modifications apportées aux bâtiments.

L'usine fabrique à l'heure actuelle une grande variété de produits destinés aux secteurs de services publics et des télécommunications, industriels, résidentiels et d'exportation. Elle est située le long de la ligne principale des Chemins de fer nationaux du Canada, avec un accès facile, par camion, aux marchés nationaux et américains et aux grands ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Delson (Québec)

L'usine de Delson a été construite en 1925, elle est située sur un terrain de 66 hectares et possède trois autoclaves de traitement à base d'huile, deux autoclaves de traitement à base d'eau et deux séchoirs. La capacité totale de traitement est d'environ 280 000 m³ annuellement. L'usine possède un atelier moderne de production de traverses, de l'équipement de traitement du bois d'œuvre à usage résidentiel et une ligne pour l'entaillage et la production de bois d'ossature et de bois d'œuvre à usage industriel.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des dépenses en immobilisations totalisant environ 502 000 \$ ont été engagées à l'installation de Delson, principalement à la réfection d'une partie du toit de l'usine de préservateurs solubles et à des travaux effectués à la cour à bois.

L'usine produit actuellement une vaste gamme de produits destinés à tous les principaux secteurs du marché. L'usine de Delson est située à quelques minutes de Montréal, sur les lignes principales de Chemins de fer Canadien National et du Canadien Pacifique. Elle a aussi un accès facile par camion aux principales agglomérations du centre et de l'Est du Canada, ainsi qu'aux États-Unis et aux principaux ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Gatineau (Québec)

L'usine de Gatineau a été construite en 1987. Elle possède une capacité de traitement annuel d'environ 60 000 m³, est exploitée sur un terrain de huit hectares et dispose d'un autoclave de traitement à base d'eau, de trois séchoirs et d'un écorceur à poteaux. L'usine est située à environ 30 kilomètres à l'est de Gatineau, au Québec et elle se spécialise dans la production de poteaux pour les services publics.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Gatineau.

Sorel-Tracy (Québec)

Construite en 1939, l'usine de Sorel-Tracy possède une capacité de traitement annuelle d'environ 75 000 m³, est exploitée sur un terrain d'environ neuf hectares et dispose de deux autoclaves de traitement à base d'eau, d'un séchoir et d'une ligne de production et d'entaillage. L'usine se spécialise dans le bois d'œuvre et les produits spécialisés faisant l'objet d'un traitement sur mesure, ainsi que dans les produits faisant l'objet d'un traitement aux CAQ et aux borates pour le marché de la construction résidentielle.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des dépenses en immobilisations totalisant environ 125 000 \$ ont été engagées à l'usine de Sorel-Tracy pour l'installation de deux postes de pompe.

Guelph (Ontario)

Construit en 1988, l'établissement de Guelph est exploité sur un terrain d'environ neuf hectares et dispose de trois autoclaves de traitement à base d'eau, deux réservoirs pour traitement sur base de poteaux, quatre séchoirs à bois et une pleine capacité de fixation pour l'ensemble de ses trois autoclaves. La capacité de traitement annuelle totale frôle les 160 000 m³. Cette usine comprend également une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée.

En 2010, des dépenses en immobilisations d'environ 140 000 \$ ont été engagées à l'usine de Guelph, lesquelles ont été affectées principalement au remplacement des toits et des plateformes de deux fours à séchage et au remplacement du toit et de la plateforme de l'aire de fixation.

L'usine produit des poteaux pour services publics et du bois d'œuvre à usage résidentiel, et elle profite de l'accès à une installation ferroviaire de chargement et de déchargement située à quelques minutes de son emplacement.

Carseland (Alberta)

Construite en 1978, l'installation de Carseland est située sur un site de 64 hectares dont 32 hectares servent à la production et à l'entreposage de poteaux pour services publics et de bois d'échantillon. Les activités d'exploitation comprennent un système de traitement sous pression au PCP de pointe, un système de traitement sous pression à préservateurs solubles, ainsi que deux chambres de séchage et de stabilisation. En outre, on y retrouve un réservoir pour le traitement des pieds de poteaux, une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée. La capacité de traitement annuelle totale atteint environ 150 000 m³. L'emplacement avantageux de l'usine facilite l'approvisionnement des marchés de l'Ouest du Canada et des États-Unis en poteaux pour services publics.

L'usine de traitement est soutenue par une exploitation forestière établie de longue date dont le siège social se trouve à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, qui gère les tenures forestières de la Société en Colombie-Britannique et en Alberta.

En 2010, des dépenses en immobilisations supplémentaires d'environ 75 000 \$ ont été engagées à l'installation de Carseland, principalement à l'égard de la machine à inciser et du centre d'usinage. Des dépenses en immobilisations d'environ 1,25 M\$ ont été engagées relativement aux opérations forestières de Salmon Arm, dont 400 000 \$ pour la construction de nouveaux chemins forestiers et 850 000 \$ en frais de développement reportés.

New Westminster (Colombie-Britannique)

L'établissement de New Westminster a été construit en 1929 et est situé sur environ 31 hectares de terrain. L'usine utilise trois autoclaves de traitement à base d'huile et un autoclave de traitement à base d'eau ainsi qu'un tunnel de fixation, la capacité de production annuelle totale s'établissant à plus de 197 000 m³. L'usine est également dotée d'une machine à écorcer les poteaux, d'une ligne de transformation et d'incision de bois et de poteaux, et d'un four de séchage à chargement double.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de New Westminster ont totalisé environ 420 000 \$. De ce montant, approximativement 240 000 \$ ont été affectés à la mise à niveau de l'équipement de traitement, le solde ayant été affecté à l'amélioration de la cour.

L'usine produit surtout des poteaux, des pilotis et du bois de charpente pour les secteurs industriel et ferroviaire. L'usine, située près de Vancouver, se trouve sur les lignes principales du Réseau CP Rail et de Burlington Northern. Elle possède un accès facile par camion aux marchés nord-américains de l'Ouest, en plus des ports de l'Ouest pour les expéditions outre-mer.

Prince George (Colombie-Britannique)

L'usine de Prince George a été construite en 1961. L'usine est située sur un terrain de 31 hectares et exploite deux autoclaves de traitement à base d'huile, un autoclave de traitement à base d'eau, un four de séchage et un tunnel de fixation. La capacité annuelle totale de traitement est d'environ 100 000 m³. L'installation comprend également une machine à écorcer les poteaux, un atelier de production de traverses et une ligne de modelage et de classement de poteaux.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Prince George se sont élevées à environ 165 000 \$ et ont été affectées principalement à des modifications apportées à l'écorceur à poteaux et à des mises à niveau de l'équipement de traitement.

L'usine produit surtout des poteaux et des traverses destinés aux secteurs industriel et ferroviaire. Un embranchement, dans l'usine, la relie à la ligne principale de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. On peut accéder par camion aux ports de la Colombie-Britannique pour les expéditions outre-mer.

Bangor (Wisconsin)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 45 hectares à Bangor, dans le Wisconsin (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent trois autoclaves de traitement à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 200 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production, des ventes et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Bangor ont totalisé environ 275 000 \$ US. Ces dépenses ont été engagées pour l'installation d'un nouveau système de confinement pour wagons-citernes et pour la mise à niveau des voies ferrées à l'intérieur de l'installation de Bangor.

Arlington (État de Washington)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 21 hectares à Arlington, dans l'État de Washington (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement à base d'huile et un réservoir de traitement en bout, dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 70 000 m³. De plus, l'usine possède également un atelier d'écorçage, une chaîne d'assemblage, une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs de production, de vente et d'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les dépenses en immobilisations ont totalisé environ 237 000 \$ US et ont été affectées principalement à l'amélioration du système de traitement sous pression.

DuBois (Pennsylvanie)

Occupant un terrain de 13 hectares situé à DuBois (Pennsylvanie) aux États-Unis, cette installation se spécialise dans la production et le traitement de traverses de chemin de fer et de poutres. Elle comprend trois autoclaves de traitement à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 100 000 m³. Cette installation de production comprend de plus un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, un atelier d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des dépenses en immobilisations de 26 000 \$ US ont été engagées pour la mise à niveau de l'équipement.

McAlisterville (Pennsylvanie)

Située à McAlisterville (Pennsylvanie) aux États-Unis, sur un terrain d'environ 18 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 30 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation permettant de traiter annuellement 300 000 traverses courantes et traverses d'aiguillage, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

En 2010, aucune dépense en immobilisations n'a été imputée à l'usine de McAlisterville.

Goshen (Virginie)

Située sur un terrain d'environ 11 hectares à Goshen (Virginie) aux États-Unis, cette usine se spécialise dans la production et le traitement de traverses de chemin de fer et de poutres. L'installation comprend cinq autoclaves de traitement à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 145 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation de fabrication de traverses courantes et d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1 million de traverses, d'un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, d'une installation d'entretien et d'usinage et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des dépenses en immobilisations d'environ 725 000 \$ US ont été engagées à l'usine de Goshen. Ces dépenses comprennent l'installation d'une nouvelle unité d'entaillage du bois d'œuvre destiné aux ponts, ainsi que l'installation d'un système de traitement aux borates.

Spencer (Virginie-Occidentale)

Sise sur un terrain de 11 hectares qui comprend des immeubles et qui est située à Billings (Virginie-Occidentale) aux États-Unis, cette usine se spécialise dans la fabrication et le traitement des poteaux pour glissières d'autoroutes et de maisons en bois rond. Elle est dotée de deux autoclaves de traitement à base d'huile et d'un autoclave de traitement sous pression à base d'arséniate de cuivre chromaté ou de borates, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 80 000 m³. Cette usine comprend également une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des dépenses en immobilisations de 31 000 \$ ont été engagées à l'usine de Spencer pour l'installation d'un hangar de stockage pour le matériel destiné aux maisons en bois rond.

Fulton (Kentucky)

Située à Fulton (Kentucky) aux États-Unis, sur un terrain d'environ 32 hectares, cette usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Elle est dotée de deux autoclaves de traitement à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 130 000 m³. L'usine comprend également une installation de fabrication de traverses courantes et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement un million de traverses, une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les dépenses en immobilisations à l'usine de Fulton ont avoisiné 580 000 \$ US et ont été consacrées à la mise en service de la nouvelle chaudière, à la réalisation d'un système de traitement des eaux usées et à l'installation d'un système d'épurateur pour la cheminée d'aéragage.

Winslow (Indiana)

Située à Winslow (Indiana) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 16 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 150 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation de fabrication de traverses courantes et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Winslow.

Warrior (Alabama)

Située à Warrior (Alabama) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 8 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile et un autoclave de traitement sous pression aux borates, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 80 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation de fabrication de traverses courantes et d'aiguillage permettant de traiter annuellement 750 000 traverses et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Warrior.

Alexandria (Louisiane)

Située à Alexandria (Louisiane) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 25 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent trois autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 155 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation de fabrication de traverses courantes et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les dépenses en immobilisations à l'usine d'Alexandria ont atteint environ 613 000 \$ US pour l'installation d'une zone de confinement élargie destinée aux autoclaves et pour une mise à niveau et un agrandissement de l'usine.

Memphis (Tennessee) – Distillation du goudron de houille

Située à Memphis (Tennessee) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 2 hectares, l'usine se spécialise dans la distillation du goudron de houille. Les installations de distillation du goudron de houille sont dotées de deux unités de distillation intermittente qui dégagent une capacité annuelle de 17 millions de litres de goudron de houille. L'usine comprend également une installation d'entretien, un laboratoire d'essai des produits, un quai de déchargement des barges et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'administration.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Memphis.

Mount Meigs (Alabama) et Duluth (Minnesota) – Services de recyclage des traverses

Les installations de Mount Meigs, en Alabama situées sur un terrain d'une superficie de 16 hectares et celles de Duluth, au Minnesota situées sur un terrain d'environ cinq hectares regroupent les activités de recyclage des traverses de chemin de fer. Les deux sites ont un accès ferroviaire direct aux compagnies de chemin de fer CSX et BNSF respectivement, et contiennent des zones de tri et de stockage de traverses de chemin de fer ainsi que de l'équipement de traitement des traverses de chemin de fer, dont l'équipement de broyage qui transforme les traverses en copeaux pour être vendus comme combustible à chaudière. Chaque installation a une capacité annuelle de traitement de 1,5 million de traverses. La Société offre également des services de recyclage de traverses à l'emplacement d'un tiers situé en Caroline du Nord.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, aucune dépense en immobilisations n'a été nécessaire aux installations de Mount Meigs et de Duluth.

Kennecott (Utah) – Activités d'aiguillage ferroviaire

Le terrain occupe une superficie d'environ 48 kilomètres de voies ferrées associées à la mine de cuivre de Rio Tinto, à une fonderie d'affinage et à des installations connexes, près de Salt Lake City, en Utah. Avec trois locomotives, de l'équipement d'entretien des voies ferrées et un atelier de réparation (loué) des locomotives et des wagons, la Société procure un service de manœuvre du matériel entrant et sortant de la mine sur la voie régulière, ainsi que des services d'entretien et de construction des voies ferrées et de réparation des wagons.

Les activités d'aiguillage ferroviaire n'ont nécessité aucune dépense en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS

L'un des avantages importants de la Société réside dans son approvisionnement en bois dans des régions clés du Canada et des États-Unis. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a comblé ses besoins en matières premières relatifs aux poteaux destinés aux sociétés de services publics grâce à ses propres permis de coupe (des permis d'exploitation forestière, un quota de coupe et des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (« CAAF »)), à des ventes de bois d'œuvre par des États, à des ententes passées avec des propriétaires de boisés privés et par l'entremise d'achats de bois d'œuvre sur le marché libre. L'approvisionnement en bois pour les traverses et poutres de chemin de fer se fait au moyen d'achats auprès de centaines de scieries situées dans diverses régions au Canada et aux États-Unis.

Tenures forestières

Les tenures forestières sont employées principalement par la Société pour l'approvisionnement des poteaux destinés aux sociétés de services publics. Au Québec, la plupart de la forêt exploitable est de propriété publique et est gérée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « Ministère »), qui établit la valeur marchande de bois sur pied. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier appelés « CAAF », permettent aux industriels forestiers de couper un volume annuel, en contrepartie d'un aménagement de la forêt fondé sur le principe du rendement soutenu. Cette possibilité forestière de coupe est révisée à tous les cinq ans. Le CAAF, dont la durée prévue est de 25 ans, est prolongé tous les cinq ans si le bénéficiaire s'est conformé à ses obligations.

En Colombie-Britannique, le *Ministry of Forests, Mines and Lands* (« MOF ») est chargé de délivrer et de surveiller les tenures qui accordent au titulaire du permis le droit de récolter un volume déterminé de bois sur les terres de la Couronne gérées par le MOF. Un permis d'exploitation forestière est en général valide pour 15 ans et il est renouvelable tous les 5 ans pourvu que le titulaire ait satisfait à ses obligations administratives, de planification, de récolte, de sylviculture et de gestion de l'environnement. Des permis d'exploitation forestière non renouvelables pour un volume fixe à récolter dans un délai déterminé peuvent également être accordés.

En Alberta, le ministère provincial du *Sustainable Resource Development* fixe les quotas de coupe de bois d'œuvre sur les terres de la Couronne pour un grand nombre de fabricants de produits forestiers. Un quota de coupe de bois d'œuvre donne aux producteurs un accès à une proportion déterminée de la coupe annuelle permise dans l'unité d'aménagement forestier à l'égard de laquelle ils détiennent un certificat de quota. En règle générale, les quotas ont une durée de 20 ans et sont renouvelés tous les cinq ans, à la condition que le titulaire de quota ait satisfait aux conditions quant au taux de récolte, à la reforestation et à la gestion de l'environnement. Le niveau supérieur de planification de

l'aménagement forestier pour la plupart des quotas dans la province est du ressort des grands fabricants de produits forestiers qui ont conclu l'entente de gestion forestière visant des zones précises et est supervisée par le ministère du *Sustainable Resource Development* de l'Alberta.

La Société possède les permis d'exploitation forestière suivants au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta :

PERMIS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE LA SOCIÉTÉ		
Province	Coupe annuelle permise (mètres cubes)	Durée
Québec	22 700	25 ans
Colombie-Britannique	210 329	15 ans
Alberta	13 810	20 ans

Achats de bois

En plus de ses permis d'exploitation forestière, la Société possède plusieurs ententes d'approvisionnement exclusives passées avec d'importants titulaires de permis et propriétaires de boisés privés qui détiennent des permis de coupe en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La Société est particulièrement active dans le cadre du programme de vente de bois dans les états de Washington et de l'Idaho aux États-Unis. Ce programme met à la disposition des soumissionnaires admissibles des matières premières de qualité pour en faire des poteaux, lesquelles sont situées sur des parcelles de terrain précises. De plus, la Société achète des matières premières auprès de centaines de propriétaires de boisés privés dans ses territoires d'exploitation et, dans le cas des traverses de chemin de fer non traitées, elle les achète à des centaines de scieries établies aux États-Unis et au Canada.

Récolte de bois

Le processus de sélection et de récolte des poteaux de bois permet à la Société de trier des arbres dont la qualité permet leur transformation en poteaux. Afin d'avoir accès à autant de terres à bois que possible, la Société a passé des conventions d'échange avec un certain nombre de scieries et de sociétés forestières en Colombie-Britannique et au Québec.

4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL

À la fin de l'année 2010, on comptait environ 55 usines de préservation du bois en exploitation au Canada et plus de 400 usines de préservation du bois aux États-Unis. Le texte qui suit explique le cadre concurrentiel dans lequel la Société poursuit ses activités ainsi que ses projets en matière de ventes et de commercialisation.

Généralités

La Société commercialise ses produits en bois traité par l'intermédiaire d'un réseau de représentants commerciaux régionaux au Canada et aux États-Unis.

Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires de la Société par groupe de produits principaux pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2010 et 2009 :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009				
<i>(audités)</i>	2010		2009	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Traverses de chemin de fer	283,2	50	185,1	45
Poteaux destinés aux sociétés de services publics	166,6	30	149,7	36
Produits industriels	81,4	15	44,8	11
Bois d'œuvre à usage résidentiel	29,8	5	31,5	8
	561,0	100	411,1	100

Traverses de chemin de fer

Les nombreux emplacements de SJI, sa gamme étendue de produits et sa réputation pour la qualité et les services offerts constituent des avantages importants. Forte de sa longue tradition de prestation de services haut-de-gamme, la Société a forgé des liens étroits avec les principales sociétés de chemin de fer et est devenue un fournisseur important de traverses de chemin de fer traitées en Amérique du Nord. L'acquisition de Tangent en avril 2010 a accru la position concurrentielle de la Société dans le marché ferroviaire de catégorie 1.

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La majorité des ventes de poteaux destinés aux sociétés de services publics de la Société est conclue à la suite d'appels d'offres publics lancés par des clients, surtout des sociétés d'énergie électrique et de télécommunications régionales. Les critères clés pour l'obtention de commandes sont une qualité élevée, la constance des livraisons à temps, le service à la clientèle et des prix concurrentiels. La capacité de la Société à offrir une gamme variée d'essences et de préservateurs, associée à de nombreux emplacements et à des stocks importants, crée un avantage concurrentiel.

Produits industriels

Les ventes sont constituées de matériaux de construction destinés principalement aux ouvrages publics, comme les poteaux pour glissières de sécurité des autoroutes. Les produits sont habituellement vendus directement aux autorités municipales et provinciales en réponse à des appels d'offres portant sur une certaine quantité et des caractéristiques déterminées du bois traité destiné à un projet particulier. La Société vend également aux grossistes de bois d'œuvre qui tiennent un certain stock de produits en bois traité destiné à l'industrie de la construction. Les systèmes de gestion de la qualité implantés à tous les établissements de traitement ainsi que les conventions d'approvisionnement en bois garantissent que les demandes des clients peuvent être satisfaites de manière efficace et concurrentielle. Les ventes de pieux englobent les matériaux de construction utilisés principalement dans des projets de travaux publics, qui comprennent les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondations. Ces produits sont généralement vendus directement aux autorités municipales et provinciales en réponse à des appels d'offres portant sur une certaine quantité et des caractéristiques déterminées de produits traités. Depuis l'acquisition de Tangent, cette catégorie comprend également les services de recyclage des traverses de chemin de fer et les produits à base de goudron de houille, comme la créosote, le brai de toiture et le goudron routier.

Bois d'œuvre à usage résidentiel

Très fragmenté, ce secteur compte de nombreux joueurs de tailles variées se livrant principalement concurrence localement ou régionalement. Des possibilités de croissance existent pour des producteurs de produits de haute qualité qui parviennent à différencier leurs produits et services. La Société offre des produits de bois d'œuvre traité à usage résidentiel et des services personnalisés de traitement du bois d'œuvre à usage extérieur aux détaillants et aux grossistes au Canada. La Société n'offre pas de bois d'œuvre à usage résidentiel sur le marché américain.

Exportation

La Société oriente avant tout ses activités vers les marchés nord-américains. Néanmoins, elle a connu un certain succès dans la pénétration de pays en émergence pour ce qui est de la vente de poteaux en bois traité aux sociétés nationales de téléphone et de services publics et de traverses de chemin de fer à des sociétés minières internationales. Ces marchés comprennent principalement les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et occidentale, et de l'Amérique latine. Parmi les forces concurrentielles de SJI dans ces marchés, on compte un accès à un approvisionnement garanti en matières premières, l'emplacement géographique stratégique de ses usines de traitement qui offrent une variété de procédés de traitement, un accès aux ports d'expédition de l'Est et de l'Ouest du pays et une expérience considérable du transport international sans oublier la connaissance du financement international des exportations.

La Société surveille toujours les marchés étrangers et continuera à évaluer des occasions d'exportation moyennant des prix qui lui permettront de dégager un rendement suffisant compte tenu des risques supplémentaires qui caractérisent ces marchés.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR RÉGION EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009				
<i>(audités)</i>	2010		2009	
	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%
États-Unis	345 719	61,6	223 126	54,3
Canada	215 327	38,4	187 993	45,7
	561 046	100,0	411 119	100,0

4.7 EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2010, la Société employait 942 personnes, dont 235 étaient non syndiquées, 157 étaient syndiquées et 550 étaient payées à un taux horaire.

PAYS	NON SYNDIQUÉS	SYNDIQUÉS	PAYÉS À UN TAUX HORAIRE (NON SYNDIQUÉS)	TOTAL
Canada	96	157	98	351
États-Unis	139	-	452	591
TOTAL :	235	157	550	942

4.8 ENVIRONNEMENT – POLITIQUE ET PROTECTION

Politique environnementale

Stella-Jones Inc. croit fermement au développement durable, ce qui exige de mettre en équilibre la protection de la santé humaine et du milieu naturel et le besoin de croître économiquement. La Société est sensible aux répercussions sur l'environnement de ses activités et assume la responsabilité de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin de préserver et de protéger l'environnement, notamment l'air, l'eau, la terre et les autres ressources naturelles. Afin de mettre en œuvre cette politique, Stella-Jones Inc. a entrepris de :

- construire et exploiter ses installations conformément à l'ensemble de la législation applicable, qui prévoit la protection de l'environnement, des employés et du public;
- agir de manière proactive par la formation de la direction et de ses employés afin de prévoir les problèmes;
- suivre des pratiques de meilleure gestion afin de promouvoir la protection de l'environnement;
- s'assurer que chaque employé est correctement formé, responsable et imputable au sein de son secteur de travail dans le cadre de fonctions, le tout conformément à la politique environnementale de SJI;
- réagir à des préoccupations légitimes qui sont portées à son attention et participer activement avec les intéressés à comprendre la problématique environnementale et à élaborer des solutions environnementales efficaces;
- encourager la recherche afin d'enrichir la connaissance quant aux répercussions environnementales des activités sectorielles en vue d'améliorer les technologies de traitement; et
- faire rapport régulièrement au conseil d'administration en regard de l'application de la présente politique, y compris un examen des activités et installations de la Société en vue d'assurer la conformité.

Protection de l'environnement

Le vice-président, Environnement et Technologie de la Société, en collaboration avec une équipe de professionnels en environnement, santé et sécurité et avec l'appui des directeurs d'usines locales et des directeurs régionaux, joue un rôle prépondérant dans la gestion des questions environnementales et s'assure que les programmes et politiques en matière environnementale de la Société soient suivis efficacement dans le respect des lois applicables afin d'assurer la protection de l'environnement, des employés et du public.

À chaque établissement, du personnel bien formé voit au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement et de traitement des déchets de façon à récupérer tout préservateur en vue d'une réutilisation dans les procédés de fabrication. Tous les rejets font l'objet de surveillance et d'analyses continues, lorsque cela est nécessaire, de la part du personnel de laboratoire. Des rapports complets sur les rejets sont produits régulièrement auprès des autorités compétentes pour tous les établissements.

Des programmes complets en santé et sécurité et en protection de l'environnement sont en place dans tous les établissements. Ces programmes font l'objet de mises à jour et d'améliorations constantes afin de s'assurer que les meilleures pratiques de gestion soient employées en vue de protéger les employés, le public et l'environnement. Les plans d'urgence en place prévoient les mesures correctives appropriées à déclencher avant l'apparition de tout problème.

Le vice-président, Environnement et Technologie présente régulièrement des rapports au comité sur l'environnement de la Société concernant les activités de la Société se rapportant à la protection de l'environnement, à la gestion du risque et à la santé et la sécurité (le « rapport sur l'environnement »). Le président du comité sur l'environnement communique systématiquement les éléments clés de chaque rapport sur l'environnement au conseil d'administration.

Aux termes de la convention d'achat d'actions de Tangent conclue en avril 2010, les vendeurs ont fourni à la Société les déclarations et garanties habituelles en matière d'environnement. Par suite de l'achèvement de sa vérification diligente en matière d'environnement, la Société a convenu d'assumer la responsabilité de la condition du milieu, et les vendeurs ont fourni une indemnité portant sur certaines questions environnementales associées aux activités d'un exploitant antérieur.

Aux termes de la convention et du plan de fusion avec BPB Corporation d'avril 2008, les vendeurs ont fait des déclarations et ont donné des garanties habituelles à la Société. Par suite de l'achèvement d'une vérification diligente satisfaisante en matière d'environnement, la Société a accepté de prendre en charge les questions environnementales à toutes les installations de traitement acquises aux termes de l'opération.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs de J.H. Baxter & Co. de février 2007, la Société loue (et n'a pas acquis) le terrain sur lequel se situe l'installation de traitement d'Arlington, dans l'état de Washington. Aux termes du bail foncier d'Arlington (le « bail »), le vendeur s'est engagé à continuer à prendre certaines mesures correctives sur le terrain et a convenu d'indemniser la Société en regard de certaines responsabilités environnementales découlant de ses activités sur le terrain, à la date de clôture ou au préalable. La Société détient une option visant l'achat du terrain d'Arlington au terme du bail de 25 ans.

En vertu de la convention d'achat d'actifs de Bell Pole Company de juillet 2006, la Société a assumé l'ensemble des obligations ayant trait à l'état environnemental des actifs acquis, découlant soit de la vérification diligente environnementale indépendante soit des renseignements fournis par le vendeur (collectivement, l'« état environnemental connu »). En outre, à l'exception de l'état environnemental connu, le vendeur s'est engagé à indemniser la Société relativement à l'état environnemental des actifs acquis dont il est au courant jusqu'à la date de clôture de la transaction et qui n'ont pas été communiqués à la Société à ce moment-là.

Suivant les modalités du contrat d'achat et de vente relatif à la préservation du bois de Webster en août 2005, SJ Corporation est chargée, à ses frais, de poursuivre l'exploitation du système de traitement et de pompage des eaux souterraines existant à l'installation de Bangor au Wisconsin ainsi que des systèmes de traitement et de confinement environnementaux connexes, tels qu'ils étaient exploités et entretenus à la date de clôture de l'acquisition en août 2005.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs de Cambium Group Inc. en juillet 2003, la Société a fait l'acquisition d'installations de traitement du bois situées à Gatineau (Québec), Sorel-Tracy (Québec) et Clarendville (Terre-Neuve). Le gouvernement de Terre-Neuve loue le site de Clarendville à la Société et lui a accordé une indemnité intégrale en matière d'environnement à l'égard de la contamination environnementale présente sur le site avant son achat par le propriétaire précédent en 1995. En 2004, l'installation de traitement a été fermée et le site a été désaffecté de façon appropriée. Quant à

l'installation de Sorel-Tracy, la Société exploite ses activités sur ce site aux termes d'un droit superficiaire visant le terrain, que la Société a convenu d'acheter ultérieurement dès la réalisation de certaines conditions par le vendeur.

Selon les conditions de la convention d'achat d'actions de Guelph de mars 2000, les vendeurs de Guelph (les « vendeurs ») ont convenu d'indemniser la Société à l'égard de certaines réclamations découlant de questions environnementales soulevées au plus tard le 31 mars 2005 et la Société a accepté la responsabilité des questions environnementales déjà divulguées. La convention d'achat d'actions de Guelph prévoyait également le partage entre les vendeurs et la Société de la responsabilité de certaines réclamations découlant de questions environnementales qui auraient été soulevées avant le 31 mars 2003.

En vertu des baux des lieux d'exploitation intervenus entre la Société et Domtar Inc. (« Domtar ») en juin 1993 et visant les terrains sur lesquels les usines de traitement de la Société sont installées, soit Delson (Québec), Prince George et New Westminster (Colombie-Britannique) ainsi que Truro (Nouvelle-Écosse), Domtar a convenu d'indemniser la Société contre les réclamations environnementales pour contamination du sol ou des eaux souterraines ayant trait aux activités de Domtar avant l'acquisition de la division de préservation du bois de Domtar par SJI en 1993. SJI a convenu d'indemniser Domtar contre des réclamations environnementales ayant trait aux activités de SJI ultérieurement à l'acquisition.

Au cours de l'exercice 2000, les évaluations de base contenues dans les documents de recommandations techniques ont été réalisées aux usines canadiennes de la Société, ainsi qu'à toutes les autres usines de préservation du bois au Canada, par des consultants en environnement pour le compte d'Environnement Canada. Toutes les usines canadiennes de préservation du bois étaient tenues, avant le 31 décembre 2001, de présenter un plan d'action pour apporter, avant le 31 décembre 2005, les améliorations décelées lors de l'évaluation. Par conséquent, la Société a présenté des plans d'action à l'égard de ses installations de traitement canadiennes et a engagé les dépenses en immobilisations et les ressources requises pour corriger les déficiences. Au 31 décembre 2006, toutes les installations de traitement canadiennes de la Société ont été certifiées conformes aux exigences.

4.9 FACTEURS DE RISQUE

- (i) Risque environnemental
 - a) Lois et règlements

La Société est assujettie à une gamme diversifiée de lois et de règlements en matière d'environnement, dont ceux portant sur les rejets dans l'air et dans l'eau, les émissions de substances dangereuses et toxiques et la remise en état de sites contaminés (les « lois sur l'environnement »). Ces lois sur l'environnement exigent que la Société obtienne divers permis, inscriptions, licences et autres approbations en matière d'environnement et qu'elle effectue des inspections et des essais de conformité et respecte les délais concernant les exigences de communication afin d'assurer le fonctionnement de ses installations de fabrication et d'exploitation.

L'application de ces lois sur l'environnement par les organismes de réglementation continuera à avoir une incidence sur les activités de la Société en lui imposant des frais d'exploitation et d'entretien ainsi que des dépenses en immobilisations nécessaires en vue d'assurer sa conformité. L'omission de s'y conformer peut entraîner des mesures d'application civiles ou pénales qui peuvent entraîner, entre autres, le paiement d'amendes substantielles, souvent calculées quotidiennement, ou dans des cas extrêmes, l'interruption ou la suspension des activités à l'installation visée. Afin de réduire ce risque, la Société consacre, de manière continue, des sommes d'argent suffisantes, procure de la formation à l'échelle locale et mène des inspections internes à ses installations pour s'assurer qu'elle sont conformes aux permis spécifiques applicables aux usines et aux lois sur l'environnement. L'impact

financier potentiel de toutes les dépenses en matière de conformité et de protection de l'environnement de la Société pour l'exercice 2011 ne devrait pas être important.

Aux termes des diverses lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, la Société, en qualité de propriétaire, de locataire ou d'exploitant, est susceptible d'être tenue responsable des frais d'enlèvement de contaminants ou de remise en état des sols se trouvant sur ses sites. Les frais de remise en état et autres frais nécessaires pour nettoyer ou traiter des sites contaminés peuvent être considérables. Toutefois, dans certains cas, la Société bénéficie d'indemnités de la part d'anciens propriétaires de ses sites, selon ce qui est exposé plus en détails ci-dessus à la rubrique intitulée « Protection de l'environnement ». La présence de contaminants sur les sites de la Société ou en provenance de ceux-ci pourrait la rendre responsable envers des tiers ou des instances gouvernementales pour des lésions corporelles, l'endommagement de biens ou tout préjudice causé à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ses biens immobiliers, ou de contracter des emprunts en offrant ces biens en garantie.

La possibilité que des changements importants soient apportés aux lois et aux règlements en matière d'environnement constitue un autre risque pour la Société. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir l'issue et la nature de ces changements, ceux-ci pourraient faire augmenter de façon importante les dépenses en immobilisations et les frais engagés par la Société pour que ses installations visées se conforment à ces changements. La direction est d'avis que son engagement relatif à l'intégrité environnementale de ses usines et de ses activités, auquel sont rattachés des investissements importants, lui permettra de respecter les exigences réglementaires applicables.

b) Litiges en matière d'environnement

Bien que, par le passé, la Société ait été partie à des litiges en matière d'environnement qui comprenaient, entre autres, des réclamations pour effets physiques indésirables et une diminution de la valeur des propriétés, les résultats et les coûts qui y sont associés n'ont pas été importants. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ce sera toujours le cas à l'avenir, étant donné que les résultats des différends sur les questions d'ordre environnemental et les décisions rendues sur les litiges en environnement restent imprévisibles.

c) Risque d'atteinte à la réputation

Les activités de la Société se sont développées et son image s'est renforcée, en grande partie grâce à sa production et sa livraison constantes de produits de grande qualité, tout en maintenant un niveau élevé de responsabilité face à la protection de l'environnement. Les revendications des autorités réglementaires ou des communautés locales à l'égard de pratiques irresponsables en matière d'environnement pourraient atteindre à la réputation de la Société. Une publicité défavorable découlant de violations réelles ou perçues des lois sur l'environnement pourrait avoir un effet négatif sur la fidélité de la clientèle, contribuer à réduire la demande, affaiblir la confiance du marché et, en dernier ressort, entraîner une réduction du cours des actions de la Société. Ces effets négatifs pourraient être ressentis même si les allégations n'étaient pas fondées et que la Société ne soit pas tenue responsable.

(ii) Disponibilité et coûts des matières premières

La direction estime que la Société pourrait, à l'instar de l'ensemble du secteur, être touchée par une possible baisse de la disponibilité à long terme du bois à des prix concurrentiels et par des fluctuations éventuelles des prix du bois. Néanmoins, la position concurrentielle de la Société dans son secteur est renforcée par son accès à un approvisionnement en billots de grande qualité que lui procurent ses droits de coupe à long terme ainsi que ses relations bien établies avec des propriétaires forestiers privés et d'autres fournisseurs.

En outre, il n'existe qu'un nombre limité de fournisseurs de certains des produits de préservation que la Société utilise dans son processus de production, ce qui réduit la disponibilité de sources d'approvisionnement de rechange dans l'éventualité de pénuries imprévues ou d'une perturbation de la production. La Société atténue ce risque en recherchant et en identifiant des fournisseurs de rechange à l'extérieur de son réseau d'approvisionnement habituel. L'acquisition de Tangent en avril 2010, de même que son enregistrement pour la production du produit de préservation du bois, la créosote, a atténué davantage ce risque.

(iii) Risques de change

La Société s'expose aux risques de change en raison de ses exportations de biens fabriqués au Canada. Ces risques sont, pour la plupart, couverts par ses achats de biens et services en dollars américains. La Société peut également avoir recours à des contrats de change à terme pour couvrir ses rentrées et sorties nettes de fonds en dollars américains.

(iv) Fluctuations des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2010, la Société était exposée de façon limitée à un risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme puisque, compte tenu des swaps de taux d'intérêt, seulement 35,0 % (14,0 % en 2009) de la dette à long terme de la Société est à taux variables. La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations des taux d'intérêts sur ses dettes à court et à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés. La Société a désigné ses contrats de couverture de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie de la dette sous-jacente. Les intérêts débiteurs sur la dette sont ajustés pour y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt.

(v) Risques de crédit

La répartition géographique de la clientèle de la Société et ses procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence de limiter toute concentration de risque de crédit. Les débiteurs de la Société comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. La Société réduit ce risque en traitant majoritairement avec des sociétés de services publics et de télécommunications, ainsi qu'avec d'autres grandes entreprises.

RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS

5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS

Le 12 mars 2008, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,16 \$ l'action ordinaire, lequel a été augmenté à 0,18 \$ l'action ordinaire par le conseil dans sa déclaration de dividendes du 14 août 2008. Le 11 mars 2009 et le 12 août 2009, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,18 \$ l'action ordinaire. Le 11 mars 2010, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,18 \$ l'action ordinaire que le conseil d'administration a majoré à 0,20 \$ l'action ordinaire dans sa déclaration de dividendes du 12 août 2010. Le 10 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,24 \$ l'action ordinaire.

5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS

La politique de la Société en matière de dividendes prévoit que la Société envisage de verser un dividende semestriellement. Toutes les décisions prises par le conseil d'administration de la Société concernant le versement de dividendes tiennent en compte ses engagements financiers, ainsi que des facteurs comme le rendement financier et les besoins en liquidités de la Société. En outre, les ententes bancaires prises par SJI ne permettent pas à la Société de verser des dividendes dont le total au cours d'une année donnée est supérieur à 25 % du bénéfice net consolidé de SJI réalisé lors de l'exercice précédent.

RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société est formé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. En date du 14 mars 2011, 15 931 668 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était en circulation.

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de toucher des dividendes, sous réserve des droits prioritaires des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires. Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées ainsi qu'à toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires pour ce qui est du droit de recevoir les biens et éléments d'actif de la Société dans l'éventualité d'une dissolution, d'une liquidation ou d'une cessation des activités de la Société.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Les actions privilégiées ont priorité par rapport aux actions ordinaires de la Société et par rapport à toutes autres actions de la Société ayant un rang inférieur aux actions privilégiées pour ce qui est de la priorité quant au versement de dividendes et à la répartition des éléments d'actif dans l'éventualité d'une liquidation, d'une dissolution ou de la cessation des activités de la Société.

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LES TITRES

7.1 COURS ET VOLUME

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SJ ». Le tableau qui suit donne la fourchette des cours, en dollars canadiens, ainsi que les volumes de négociation des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour chaque mois du dernier exercice complet.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010				
Mois (2010)	Haut \$	Bas \$	Clôture \$	Volume négocié
Janvier	26,80	24,75	25,47	177 511
Février	26,94	25,00	26,94	50 109
Mars	29,40	26,15	29,15	118 435
Avril	29,90	27,60	29,50	133 389
Mai	29,50	24,60	26,45	159 069
Juin	28,96	26,25	27,25	65 650
Juillet	29,01	26,41	27,58	143 677
Août	28,70	26,62	28,70	79 391
Septembre	28,52	27,04	27,65	43 912
Octobre	27,75	26,40	26,70	48 192
Novembre	28,20	24,75	28,20	248 099
Décembre	33,50	27,76	33,29	90 448

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les tableaux ci-dessous contiennent les noms, le territoire de résidence et poste(s) occupé(s) au sein de la Société par les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, poste(s) et fonction(s) principale(s) de chaque administrateur, la durée du mandat de chaque administrateur, ainsi que le nombre d'actions ordinaires de la Société qu'il détient, le 14 mars 2011 en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce le contrôle ou la haute main. Chaque membre du conseil est élu à l'assemblée annuelle des actionnaires et siège jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. Les membres de la direction sont nommés chaque année par le conseil d'administration et leur nomination est à titre amovible. La Société possède un comité d'audit, un comité de rémunération et un comité de l'environnement. La Société n'a pas de comité de direction.

8.1 NOM, ADRESSE, OCCUPATION ET PARTICIPATION AUX TITRES DES ADMINISTRATEURS

Nom et lieu de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Fonction(s) principale(s)	Nombre d'actions ordinaires détenues à titre de véritable propriétaire, directement ou indirectement, ou à l'égard desquelles un contrôle ou une emprise est exercé
RICHARD BÉLANGER, FCA ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administrateur	Mars 1997	Président, Groupe Toryvel Inc. (société de portefeuille)	8 500
TOM A. BRUCE JONES, CBE ⁽²⁾ Glasgow, Écosse	Président du conseil et administrateur	Juillet 1993	Président du conseil, James Jones & Sons Limited (fabricant britannique de produits forestiers)	- ⁽³⁾
GEORGE J. BUNZE, CMA ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Québec, Canada	Administrateur	Mai 2001	Vice-président du conseil et administrateur, Kruger inc. (société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux)	17 500
GIANNI CHIARVA ⁽⁴⁾ Milan, Italie	Vice-président du conseil et administrateur	Juillet 1993	Président, Stella International S.A. (société de portefeuille)	- ⁽⁵⁾
BRIAN MCMANUS Québec, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Juin 2001	Président et chef de la direction, Stella-Jones Inc.	51 763
NYCOL PAGEAU-GOYETTE ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁶⁾ Québec, Canada	Administratrice	Juillet 1993	Présidente, Pageau Goyette et associés limitée (société de services de gestion); Présidente du conseil, Sorinco Inc. (société de gestion des déchets); Présidente, Corporation Montrésor (société de portefeuille)	4 700
DANIEL PICOTTE ⁽²⁾ Québec, Canada	Administrateur	Juillet 1993	Associé, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats)	5 000
JOHN BARRIE SHINETON ⁽¹⁾ Ontario, Canada	Administrateur	Mai 2009	Président et chef de la direction, Norbord Inc. (producteur de panneaux de lamelles orientées)	0
MARY WEBSTER ⁽²⁾ Minnesota, États-Unis	Administratrice	Mai 2007	Administratrice de sociétés	2 200

1) Membre du comité d'audit.

2) Membre du comité de l'environnement.

3) Mme Stina Bruce Jones, l'épouse de M. Tom A. Bruce Jones, détient 17 833 actions ordinaires de la Société, et M. Tom A. Bruce Jones détient, directement ou indirectement, environ 32 % des actions comportant droit de vote de James Jones and Sons Limited (« JJS »), laquelle détient 49 % des actions comportant droit de vote de Stella Jones International S.A. (« SJ International ») qui détient elle-même 8 187 909 ou 51,4 % des actions ordinaires de la Société. M. Tom A. Bruce Jones détient directement 7 500 actions ordinaires additionnelles de la Société.

4) Membre du comité de rémunération.

5) M. Gianni Chiarva, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur l'ensemble des actions comportant droit de vote de Stella International S.A. (« Stella International »), laquelle détient 51 % des actions comportant droit de vote de SJ International qui détient elle-même 8 187 909 ou 51,4 % des actions ordinaires de la Société. M. Gianni Chiarva détient directement 7 500 actions ordinaires additionnelles de la Société.

6) Administratrice principale.

Au cours des cinq dernières années, chacune des personnes ci-dessus a occupé le même poste ou un poste semblable auprès des entités indiquées à l'exception des personnes mentionnées ci-après : M. Richard Bélanger a occupé le poste de président de Theseus Capital Inc. de 2005 à mai 2008.

DIRIGEANTS QUI NE SONT PAS ADMINISTRATEURS

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Société
George Caric Irwin (Pennsylvanie)	Vice-président, Marketing, Stella-Jones Corporation
W.G. Downey Jr. Reedy (Virginie-Occidentale)	Vice-président, Fabrication, Stella-Jones Corporation
Marla Eichenbaum Hampstead (Québec)	Vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire, Stella-Jones Inc.
Douglas J. Fox Wexford (Pennsylvanie)	Premier vice-président, Ingénierie et exploitation, Stella-Jones Corporation
Rémi Godin, C.G.A. St-Bruno (Québec)	Vice-président et contrôleur corporatif, Stella-Jones Inc.
Kris Hedding Pittsburgh (Pennsylvanie)	Vice-président, Ventes, Stella-Jones Corporation
Ian Jones Vernon (Colombie-Britannique)	Vice-président et directeur général, Stella-Jones Canada Inc.
James Kenner Olathe (Kansas)	Vice-président et conseiller juridique, Activités américaines, Stella-Jones Corporation
George Labelle, CA Pierrefonds (Québec)	Premier vice-président et chef des finances, Stella-Jones Inc.
Gordon Murray Truro (Nouvelle-Écosse)	Vice-président, Environnement et technologie, et directeur général, Région de l'Atlantique, Stella-Jones Inc.
Martin Poirier Delson (Québec)	Vice-président et directeur général, Région centrale, Stella-Jones Inc.
Glen Ritchie Salmon Arm (Colombie-Britannique)	Vice-président, Fibres, Stella-Jones Canada Inc.
Michael Sylvester Granada (Mississippi)	Vice-président, Exploitation, Stella-Jones Corporation
Rick Thompson Fergus (Ontario)	Vice-président et directeur général, Guelph Utility Pole Company Ltd.
Éric Vachon Pointe-Claire (Québec)	Vice-président, Finances, Activités américaines, Stella-Jones Corporation

Au 14 mars 2011, les membres du conseil et de la direction, considérés comme groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 8 302 874 actions ordinaires, soit environ 52,1 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société, ou exercent un contrôle ou une emprise sur ces actions.

L'occupation principale exercée au cours des cinq dernières années par les hauts dirigeants de la Société qui ne remplissent pas leur principale occupation actuelle depuis plus de cinq ans est donnée ci-dessous :

George Caric occupe le poste de vice-président, Marketing des activités américaines depuis que SJ Corporation a acheté Tangent le 1^{er} avril 2010. De 2005 à avril 2010, M. Caric a été vice-président, Expansion des affaires chez Tangent.

W.G. Downey Jr. a occupé le poste de vice-président, Production, de 1999 à 2008, à BPB Corporation. Depuis l'acquisition de BPB Corporation par la Société en avril 2008, M. Downey a occupé le poste de vice-président, Exploitation des activités américaines de la Société et, depuis le 1^{er} janvier 2011, il occupe le poste de vice-président, Fabrication des activités américaines.

Douglas Fox a été promu au poste de premier vice-président, Ingénierie et exploitation de SJ Corporation en 2008 après avoir occupé les fonctions de directeur, Ingénierie et exploitation, depuis le mois d'août 2005.

Rémi Godin a été promu au poste de vice-président et contrôleur corporatif de la Société, en mai 2006 après avoir agi en qualité de contrôleur de la Société depuis 1993.

Kris Hedding occupe le poste de vice-président, Ventes, aux États-Unis depuis janvier 2011. D'avril 2009 à décembre 2010, il a occupé le poste de directeur général, Ventes et marketing pour SJ Corporation et a été directeur des ventes de SJ Corporation entre septembre 2005 et avril 2009.

Ian Jones a occupé le poste de vice-président et de directeur général de Stella-Jones Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société depuis son acquisition en juillet 2006. De 2001 à juin 2006, M. Jones a occupé le poste de vice-président, exploitation, de Bell Pole Company.

James Kenner occupe le poste de vice-président et conseiller juridique, Activités américaines de SJ Corporation depuis le 1^{er} janvier 2011, après avoir occupé le poste de vice-président adjoint et conseiller juridique, Activités américaines de SJ Corporation depuis l'acquisition de Tangent en avril 2010. Entre octobre 2005 et avril 2010, M. Kenner a été vice-président et conseiller juridique de Tangent.

Glen Ritchie a occupé le poste de vice-président, Fibres de Stella-Jones Canada Inc., depuis son acquisition par la Société en juillet 2006. De 2002 à juin 2006, M. Ritchie a occupé le poste de vice-président, approvisionnement en fibres, de Bell Pole Company.

Michael Sylvester occupe le poste de vice-président, Exploitation de SJ Corporation depuis l'acquisition de Tangent en avril 2010. D'avril 2004 à avril 2010, il a occupé le poste de vice-président, Exploitation de Tangent Rail Products, une ancienne filiale de Tangent.

Éric Vachon est directeur, Trésorerie et communications de l'information financière de la Société depuis février 2007. Depuis août 2008, ses responsabilités ont été élargies pour inclure celle de vice-président, Finances, Activités américaines. De 2005 à janvier 2007, M. Vachon a été contrôleur chez Mega Brands.

8.2 INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

George J. Bunze, qui agit en qualité d'administrateur de la Société depuis mai 2001 et qui est vice-président du conseil et administrateur de Kruger Inc., a été vice-président du conseil de Global Tissue LLC (« Global Tissue »), société à responsabilité limitée du Delaware acquise en 1999 par une filiale indirecte en propriété partielle de Kruger Inc. En 2000, Global Tissue a entamé des procédures en faillite devant la U.S. Bankruptcy Court au Delaware.

RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le 24 février 2010, la Société a conclu une entente de souscription avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter 2 402 000 reçus de souscription de la Société (les « reçus de souscription »), émis sur le capital autorisé, sur la base d'un placement privé par prise ferme, au prix de 25,00 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut global de 60 050 000 \$ (le « placement privé des preneurs fermes »).

En sus du placement privé des preneurs fermes, Stella-Jones a obtenu, au moment de la conclusion dudit placement, des engagements fermes de la part de SJ International et du Fonds de solidarité FTQ, aux termes desquels ces actionnaires conviennent d'acheter des reçus de souscription, selon les mêmes conditions que celles régissant le placement privé des preneurs fermes, pour un produit brut de 15 M\$ et de 5 M\$, respectivement (le « placement privé des actionnaires »). M. Tom A. Bruce Jones, président du conseil de la Société, est propriétaire d'environ 32 % de JJS, laquelle détient 49 % des actions comportant droit de vote de SJ International. M. Gianni Chiarva, vice-président du conseil de la Société, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerce un contrôle ou une maîtrise, directement ou indirectement, sur toutes les actions de Stella International, laquelle détient 51 % des actions de SJ International.

La date de clôture du placement privé des preneurs fermes et du placement privé des actionnaires (collectivement, les « placements privés ») a eu lieu le 15 mars 2010. Le produit net des placements privés a été affecté par la Société au financement partiel de son acquisition de Tangent (l'« acquisition »), laquelle a été complétée le 1^{er} avril 2010.

Les reçus de souscription pouvaient être échangés, sans versement supplémentaire, contre des actions ordinaires de la Société, sur la base d'un bon contre une action, à la suite du parachèvement de l'acquisition.

Au total, 3 202 000 actions ordinaires ont été émises au moment de l'échange des reçus de souscription vendus aux termes des placements privés, ce qui représentait, à ce moment-là, 25,2 % du nombre d'actions ordinaires en circulation, sur une base non diluée.

RUBRIQUE 10 - OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ D'AUDIT

10.1 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS

Le comité d'audit de la Société est formé de M. George J. Bunze (président), de M. Richard Bélanger, de Mme Nycol Pageau-Goyette et de M. John Barrie Shineton. Tous les membres du comité sont « indépendants » et ont des « compétences financières » au sens de la Norme multilatérale 52-110 *Comité de vérification*.

M. George Bunze, comptable en management agréé (CMA) depuis mai 1968, est l'ancien chef des finances de Kruger Inc., société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux. M. Bunze est actuellement administrateur et vice-président du conseil de Kruger Inc, membre de son comité de direction et est également président du conseil consultatif de son comité d'audit. M. Bunze est aussi membre de conseil d'administration et président du comité d'audit de *Intertape Polymer Group Inc.* M. Richard Bélanger est comptable agréé depuis 1981 et a reçu la désignation de « Fellow » (FCA) de l'Ordre des comptables agréés du Québec en mai 2004. M. Bélanger siège à plusieurs conseils d'administration, dont celui de la Banque Laurentienne du Canada, où il est également président de son comité d'audit et membre de son comité de gestion du risque. Depuis mai 2007, M. Bélanger siège au conseil des fiduciaires du Fonds de revenu Genivar, désormais « Genivar Inc. » (membre du comité d'audit et président du comité de gouvernance et des ressources humaines) et, depuis août 2010, il est président du conseil par intérim. Mme Nycol Pageau-Goyette est diplômée de l'Université de Montréal et administratrice agréée (Fellow). Elle est la fondatrice et principale actionnaire de sociétés qui exercent des activités dans les domaines de la gestion (pour le compte d'organismes à but non lucratif) et de l'environnement (traitement et recyclage de déchets de sociétés de produits pharmaceutiques et cosmétiques). Mme Pageau-Goyette a été administratrice de sociétés ouvertes et fermées et présidente du comité d'audit du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), société de capital de risque. M. John Barrie Shineton est diplômé en génie mécanique de l'Université du Manitoba. Il est président et chef de la direction de Norbord Inc. (« Norbord »). Nommé à ce poste en 2004, M. Shineton est responsable de l'ensemble de la gestion et de l'orientation stratégique de Norbord, laquelle compte environ 2 700 employés dans 15 usines de fabrication aux États-Unis, en Europe et au Canada. Inscrite à la cote du TSX, Norbord est l'un des plus importants producteurs de panneaux de lamelles orientées dans le monde. Depuis qu'il s'est joint à Norbord en 1999, M. Shineton a occupé divers postes, dont vice-président directeur, Produits ligneux, président de Norbord Industries Inc. et administrateur délégué, Exploitation européenne. M. Shineton cumule plus de 30 années d'expérience dans le secteur de l'industrie des produits forestiers ayant occupé des postes cadres aux services marketing, ventes et exploitation auprès de sociétés comme International Forest Products et Northwood Pulp and Timber.

10.2 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à conseiller le conseil d'administration de la Société et à l'aider à l'égard de questions financières. En tant que tel, le comité d'audit a la responsabilité, entre autres, de faire des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des auditeurs externes, d'examiner le processus d'information financière, de passer en revue les procédures de contrôles internes de la Société et d'évaluer l'avancement dans les délais impartis des travaux de la Société en vue de la transition vers les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et la mise en application de la conformité aux IFRS pour le 1^{er} janvier 2011 et d'informer le conseil d'administration sur l'évolution de ces travaux.

Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, le comité d'audit maintient des relations de travail efficaces avec le conseil d'administration, la direction et les auditeurs externes. Le mandat du comité d'audit est joint à la présente notice annuelle en Annexe « 1 ».

10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le 5 mai 2004, le comité d'audit a donné son aval à des procédures en vue de l'approbation des services d'audit et autres services par les auditeurs externes (les « procédures »). En bref, les procédures énoncent que la mission d'examen à l'égard de l'audit annuel des états financiers consolidés de la Société doit être expressément approuvée annuellement au moyen de la signature d'une lettre de mission d'audit par les auditeurs.

L'engagement des auditeurs pour des services à l'égard de l'une des entités de la Société visée par les définitions de services suivants est approuvé au préalable par le comité d'audit dans la mesure où les honoraires à l'égard de chaque prestation de services sont censés ne pas dépasser 50 000 \$:

- services fiscaux, par exemple conformité fiscale, consultations fiscales, prix de transfert, douanes et assises, services fiscaux aux expatriés ; et
- autres services tels que des services d'évaluation et des enquêtes judiciaires.

Lorsqu'il y a approbation préalable, le président du comité d'audit doit être avisé le plus rapidement possible lorsque de tels travaux ont été entamés par les auditeurs.

Pour ce qui est des services visés par le paragraphe qui précède, lorsqu'il est prévu que les honoraires à l'égard d'une prestation de services déterminée dépassent un total de 50 000 \$, la direction de SJI ou ses auditeurs doivent solliciter une approbation préalable du comité d'audit afin de retenir les services des auditeurs. Lorsqu'une approbation préalable est nécessaire, le comité d'audit a délégué l'autorité de l'accorder au président du comité d'audit.

10.4 HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

Le tableau qui suit donne le détail des honoraires facturés à la Société par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour les deux derniers exercices pour la prestation de divers services professionnels :

Honoraires	Exercice terminé le 31 décembre 2010	Exercice terminé le 31 décembre 2009
Honoraires d'audit	698 455 \$	467 545 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	267 837 \$	---
Honoraires pour services fiscaux	225 750 \$	---
Autres honoraires	197 240 \$	69 815 \$
TOTAL	1 389 282 \$	537 360 \$

Honoraires d'audit

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à des services d'audit des états financiers consolidés et d'audit exigé par la loi, à des services fiscaux et à des consultations en matière comptable qui sont nécessaires en vue de réaliser l'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Honoraires pour services liés à l'audit

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à la vérification diligente sur le plan financier dans le cadre d'acquisitions et à des consultations en matière de PCGR.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires visent, entre autres, des services professionnels en vue de la conformité fiscale, par exemple la préparation et l'examen de déclarations de revenus, de dépôts et de formulaires en matière fiscale ainsi que des consultations concernant les éléments à communiquer et les choix, notamment, ainsi que des conseils fiscaux en matière de fusions et d'acquisitions.

Autres honoraires

Ces honoraires représentent la totalité des honoraires facturés à la Société pour l'ensemble des services autres que ceux qui donnent lieu à des honoraires d'audit, à des honoraires pour services liés à l'audit et à des honoraires pour services fiscaux.

RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS

L'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc. Le registre des transferts des actions ordinaires de SJI que tient Services aux investisseurs Computershare Inc. est situé à ses bureaux à Montréal, au Québec.

RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS

12.1 CONTRATS IMPORTANTS

Le 24 février 2010, la Société a conclu une entente de souscription avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux.

Le 1^{er} avril 2010, SJI a conclu une convention d'achat d'actions aux termes de laquelle elle a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, toutes les actions de Tangent.

Les détails de ces opérations se trouvent dans la présente notice annuelle aux rubriques 9.1 « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes » et 3.1 « Historique triennal ».

RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS

13.1 NOMS DES EXPERTS

Les auditeurs de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont rédigé le rapport des auditeurs aux actionnaires de SJI qui se trouve à la page 32 du rapport annuel 2010 de la Société. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est indépendante de la Société au sens du *Code de déontologie des comptables agréés du Québec* publié par l'Institut des comptables agréés du Québec.

RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires se rapportant à la compagnie sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, concernant, notamment, la rémunération des administrateurs et dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, le cas échéant, les principaux porteurs de titres de la Société, et les titres qui peuvent être émis aux termes de régimes de rémunération en actions, le cas échéant, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société à l'égard de sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle les administrateurs ont été élus.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion pour le dernier exercice complet.

ANNEXE « 1 »

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

STELLA-JONES INC. (« LA SOCIÉTÉ »)

1. **Formation.** Le conseil d'administration peut nommer annuellement, à même ses membres, un comité d'audit formé du nombre de membres que le conseil d'administration peut établir à l'occasion, lequel ne doit pas être inférieur à trois.

Le comité d'audit établit sa propre organisation et ses propres procédures sauf tel que prévu dans les règlements administratifs de la Société ou selon ce qui peut être établi par ailleurs par le conseil d'administration.

2. **Mandat et durée.** Tous les membres du comité d'audit sont nommés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du comité d'audit avec ou sans motif valable. Toute vacance au sein du comité d'audit peut être comblée par le conseil d'administration. Le mandat de tous les membres du comité d'audit se termine à la clôture de chaque assemblée annuelle des actionnaires.

3. **Pouvoirs.** Le comité d'audit conseille le conseil d'administration, et l'aide, en ce qui a trait aux questions financières, notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, ce qui suit :

- examiner les recommandations des dirigeants de la Société quant à la nomination des auditeurs externes, vérifier l'indépendance des auditeurs externes et formuler des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des auditeurs externes qui doivent être nommés à chaque assemblée annuelle des actionnaires;
- surveiller les travaux des auditeurs externes dont les services sont retenus aux fins d'établir ou de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière;
- passer en revue avec les auditeurs externes la portée et le moment de prestation de leurs services d'audit ainsi que tous autres services qu'il leur est demandé d'exécuter, leur rapport sur les comptes de la société après la finalisation de l'audit et les politiques et procédures de la Société concernant la comptabilité interne et les contrôles financiers, la discussion des compétences et de la polyvalence de la dotation en personnel dans les services de comptabilité et les services financiers, la discussion de la mise en œuvre de nouveaux systèmes comptables (p. ex., systèmes informatiques), la discussion de publications récentes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et leur incidence sur les états financiers de la Société, la discussion du besoin d'élargir la portée de l'audit à des secteurs qui dépassent ce qui est exigé aux termes d'un audit habituel exigé par la loi;
- approuver au préalable tous les services non liés à l'audit, excédant 50 000 \$, qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs externes de la Société;
- examiner les états financiers annuels audités, les états financiers trimestriels intermédiaires non audités, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, les attestations des documents intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des finances, et les communiqués de presse annuels et intermédiaires quant aux résultats de la Société et faire rapport à ce sujet au conseil d'administration de la Société avant leur approbation par le conseil d'administration et avant leur communication aux autorités en valeurs mobilières, aux actionnaires et au public;

- s'assurer, à sa satisfaction, que des procédures convenables sont en place en vue de l'examen de la communication au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement le caractère convenable de ces procédures;
 - passer en revue les procédures de contrôle internes de la Société et conseiller les administrateurs sur les pratiques et procédures en matière d'audit dans le cadre de la responsabilité qui incombe aux administrateurs de respecter leurs obligations morales et juridiques envers la Société;
 - examiner l'avancement de la Société en temps utile à l'égard des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), ainsi que le respect des IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011, et aviser le conseil d'administration à ce sujet;
 - passer en revue et approuver les politiques en matière d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et antérieurs de la Société;
 - établir des procédures à l'égard de ce qui suit : (i) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et (ii) la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
 - examiner le caractère exact et fiable des données qui doivent être communiquées à des parties intéressées;
 - examiner la relation existant entre les comptables externes, les comptables internes, s'il en est, et les employés;
 - examiner les plans élaborés par la direction concernant toutes exigences à l'égard de la révision de pratiques comptables.
4. **Imputabilité des auditeurs externes.** Les auditeurs externes sont imputables, en bout de ligne, au conseil d'administration et au comité d'audit, en leur qualité de représentants des actionnaires.
5. **Résolution signée.** Une résolution écrite signée par l'ensemble des membres du comité d'audit qui sont habiles à voter à l'égard de cette résolution à une réunion du comité d'audit est aussi valable que si elle avait été adoptée à une réunion du comité d'audit. Un exemplaire de chaque résolution dont il est question dans le présent paragraphe est conservé avec les procès-verbaux des réunions du comité d'audit.
6. **Président, quorum et procédure.** Le comité d'audit a le pouvoir de nommer un président et un vice-président, de fixer son quorum, lequel se compose d'au moins la majorité de ses membres, et de fixer sa propre procédure.
7. **Réunions.** Les réunions du comité d'audit peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Canada ou à l'extérieur que peut établir le comité d'audit à l'occasion. Les réunions du comité d'audit peuvent être convoquées par le président de la Société, le président du comité d'audit ou deux (2) membres de ce dernier, ou suivant leur directive.